

Ministère de l'Éducation
Nationale

E T A T F R A N C A I S

Beaux Arts

Inventaire des Sites

Direction des Services
d'Architecture - Sites

Le Ministre, Secrétaire d'État à l'Éducation
Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la loi du 11 Juillet 1942;

ARTICLE PREMIER : Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, le site de l'Indre et ses abords au Pont de Montbazou (Indre et Loire) comprenant :

- en amont du pont : Rive droite (section BI, du plan cadastral) les parcelles riveraines Nos 214 214bis, 215 jusqu'à cinquante mètres de distance perpendiculaire de la rive.

Rive gauche (Section B2) : les parcelles riveraines Nos 328 363 364 jusqu'à cinquante mètres de distance perpendiculaire de la rive.

En aval rive gauche (Section B2) les parcelles riveraines du N°297 inclus au N°313 inclus et N°316.

L'Indre et la chaussée au long des parcelles ci-dessus désignées ainsi que le Pont.

Les propriétaires sont :

ARNAULT Louis, Rue de la Vennetière à Montbazou	214 214bis p	BI
BERY Maurice	" 214p 214bis p	BI
BOUDET Louis Grande Rue	" 297 à 311	B2
BUSSERAU Avenue de la Gare	" 214p 214bisp	BI
Vve CHARTIER Rue de la Vennetière	" 214p 214bis p	BI
Château	" 214p 214bisp	BI
CHOISY Georges Hôtel du Croissant, Montbazou	312 313 316	B2
CORNILLON Montbazou	364	B2
DENCHERE Avenue de la Gare à Montbazou	215	BI
DUBARD	214p 214bisp	BI
GUENAUULT Rue de la Butte	214p 214bisp	BI
HENRICH Marcel Montbazou	XXXXXXXXXX 328B2	B2
HURLIN Eugène Mars le Tour (M.&M.)	328p	B2
LABROUSSE Rue de la Vennetière, Montbazou	214p 214 bisp	BI
LEBOURG Arthur Pharmacien Montbazou	328p	B2
LEMAITRE Marcel 20 Rue Pierre Demours PARIS 17°	214p 214bisp	BI
NOUGET VALERY 3 Rue Gambette Tours (I.&L.)	214p 214 bisp	BI
PINON Auguste, Rue de la Vennetière Montbazou	214p 214 bisp	BI
PLISSON	214p 214bisp	BI
PRENANT Avenue de la Gare à Montbazou	214p 214bisp	BI
QUANTIN Rue de la Vennetière à Montbazou	214p 214bisp	BI
VIROLLAULT (Melles) rue Emmanuel Brault Montbazou	214p 214bisp 363 B2	BI

./....

ARTICLE 2ème :

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Montbazon et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS LE 8 MARS 1943

Par déléation :
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire général des Beaux Arts
HAUTEVILLER

Pour ampliation :

Le Sous Chef du Bureau des
Monuments Historiques et des Sites:

Willet